



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 février 2019 — N° 20

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Geneviève Everell, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à Viva média inc. à l'occasion de son 50^e anniversaire d'activité dans Vaudreuil-Soulanges.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire du Club Kiwanis de Granby inc.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Julie Quenneville pour son engagement communautaire.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de mariage de Mme Caterina Mastroianni et M. Giuseppe Falvo.

28 février 2019

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de L'Orchestre La Sinfonia de Lanaudière.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de féliciter les patineuses Kariane Provencher et Laurence Blondeau pour leur participation aux Jeux d'hiver d'Olympiques spéciaux Québec.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de football des Gaillards du cégep de Jonquière, gagnante du Bol d'or.

Mme Dansereau (Verchères) fait une déclaration afin de féliciter M. Michel Robert pour ses 50 années au Service de sécurité incendie de la ville de Contrecoeur.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de féliciter la jeune Audrey Lamarche pour son acte de bravoure.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

28 février 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 192 Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 192.

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Entente sur le financement des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 396-20190228)

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels 2017-2018 des ordres professionnels suivants :

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

(Dépôt n° 397-20190228)

Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

(Dépôt n° 398-20190228)

28 février 2019

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel 2016 de l'Administration régionale Kativik;
(Dépôt n° 399-20190228)

Les états financiers de l'Administration régionale Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016.
(Dépôt n° 400-20190228)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Commission des partenaires du marché du travail.
(Dépôt n° 401-20190228)

Dépôts de pétitions

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 355 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration du transport en commun au Saguenay.
(Dépôt n° 402-20190228)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 310 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration du transport en commun au Saguenay.
(Dépôt n° 403-20190228)

28 février 2019

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Un tableau intitulé *PQI 2019-2029 amendé en date du 20 février 2019*.
(Dépôt n° 404-20190228)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

Copie d'un texte intitulé *Ma fille qui aimait l'école*.
(Dépôt n° 405-20190228)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 5 février 2019, adressée à M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par Mme Mylène Dauphin, présidente du Conseil d'établissement de Marie-Favery, au nom des présidences des conseils d'établissement de Sainte-Cécile, Gadbois, Marie-Favery et Saint-Barthélémy, concernant le changement dans les indices de défavorisation.

(Dépôt n° 406-20190228)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 27 février 2019, sur la motion proposée par M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement
d'abolir le cours d'Éthique et culture religieuse.

28 février 2019

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 35 en annexe)

Pour : **10** Contre : **101** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et du député indépendant, propose :

QUE, conformément aux articles 58 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), M^c Philippe-André Tessier, membre et président par intérim de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, soit nommé membre et président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter des présentes.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 36 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstentions : **8**

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, présente une motion concernant le cours d'éthique et culture religieuse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

28 février 2019

M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, présente une motion concernant le traitement de demandes de certification de sélection du Québec dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Fournier (Marie-Victorin), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des femmes qui aura lieu le 8 mars 2019;

QU'elle rappelle et reconnaisse l'importance des acquis obtenus grâce à la détermination inspirante de générations de féministes derrière nous;

QU'elle profite de cette occasion pour réitérer que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise et rappeler que ce principe d'égalité est consacré dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne depuis 2008;

QU'elle profite de cette occasion pour souligner l'importance d'apporter le soutien nécessaire aux femmes de toutes conditions sociales, culturelles et économiques;

QU'elle soit particulièrement sensible à la vulnérabilité des femmes en situation de détresse ou d'itinérance, sans oublier nos concitoyennes des Premières Nations et des communautés inuites;

QU'enfin, elle rappelle que malgré les progrès, la célébration de cette journée demeure une nécessité dans le combat vers l'égalité de fait.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

28 février 2019

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 37 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, M. Tanguay (LaFontaine), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement l'abolition du délai de prescription pour les victimes d'agressions à caractère sexuel.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 38 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale;

28 février 2019

- la Commission des institutions, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l’assistance financière;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant l’instauration d’un taux unique de taxation scolaire.

Et du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l’égard du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l’administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l’audition sur le chapitre 3 du rapport de juin 2018 du Vérificateur général du Québec intitulé *Terrains contaminés sous la responsabilité de l’État*; puis en séance publique afin de procéder à l’audition du Vérificateur général du Québec; enfin, en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission à la suite de cette audition;
- la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’un mandat de surveillance et d’un mandat d’initiative;
- la Commission de la culture et de l’éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’un mandat d’initiative.

28 février 2019

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 22 mars 2019, Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) s'adressera à Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'absence de leadership du gouvernement caquiste en matière de relations internationales et de francophonie ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 27 février 2019, sur la motion de scission proposée par M. Kelley (Jacques-Cartier) dans le cadre de l'adoption du principe du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales, présenté par Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique.

Le débat terminé, la motion de scission est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 39 en annexe)

Pour : 23 Contre : 66 Abstention : 0

28 février 2019

À 12 h 59, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales, soit maintenant adopté.

Le débat terminé la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 1 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 1 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Kelley (Jacques-Cartier).

28 février 2019

À 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Débats de fin de séance

À 18 h 05, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, portant sur le sujet suivant : « Les dépassements de coûts des projets immobiliers des commissions scolaires dus à l'imposition de la maternelle 4 ans mur à mur »;
 - le deuxième, sur une question adressée par Mme Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) à M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, portant sur le sujet suivant : « Le traitement nécessaire des 18 000 dossiers d'immigration en attente, pour pourvoir aux besoins de main-d'œuvre »;
 - le troisième, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, portant sur le sujet suivant : « Les dépenses inutiles engagées par le gouvernement pour défendre le ministre de l'Agriculture dans ses recours judiciaires touchant l'affaire Louis Robert ». M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, remplace le ministre pour ce débat.
-

28 février 2019

À 18 h 45, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 mars 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

28 février 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 35)

POUR - 10

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Perry Mélançon (PQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Richard (PQ)
Fournier (PQ)	(Rimouski)	Roy (PQ)
Gaudreault (PQ)	Ouellet (PQ)	(Bonaventure)
(Jonquière)		

CONTRE - 101

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rouveau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	
Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (PLQ)	
	(Champlain)	(Jean-Talon)	

28 février 2019

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 36)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (PLQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Jean-Talon)
Bachand (CAQ)	Fournier (PQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)

ABSTENTIONS - 8

Dorion (QS)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)
Fontecilla (QS)	Labrie (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)

28 février 2019

Sur la motion de Mme David (Marguerite-Bourgeois), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Fournier (Marie-Victorin), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 37)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Rimouski)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	(Lotbinière-Frontenac)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (PLQ)	
Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Jean-Talon)	
	(Champlain)		

28 février 2019

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, M. Tanguay (LaFontaine), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 38)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Foster (CAQ)	(Rimouski)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fournier (PQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (PLQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Jean-Talon)	

28 février 2019

Sur la motion de scission de M. Kelley (Jacques-Cartier) :

(Vote n° 39)

POUR - 23

Anglade (PLQ)	David (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Proulx (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Jean-Talon)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Ménard (PLQ)	Robitaille (PLQ)	Weil (PLQ)

CONTRE - 66

Allaire (CAQ)	Fournier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)
Asselin (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Lavallée (CAQ)	(Soulanges)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Campeau (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Carmant (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Chassé (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Tardif (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Dorion (QS)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Dubé (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dufour (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Émond (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Zanetti (QS)
Fitzgibbon (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Fontecilla (QS)	Lachance (CAQ)	Massé (QS)	
Foster (CAQ)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	